

Implantée sur TOULOUGES, dans les Pyrénées Orientales, la société ACTIV' PORTAGE vous apporte :

- Pour vous tous : Devenez indépendant avec un statut salarié :
Saisissez toutes les opportunités de mission et augmentez vos ressources ! Visibilité - sécurité - stabilité sociale
- Pour vous chef d'entreprise :
une solution souple et efficace pour recourir à des compétences externes.
- Pour vous tous :
la possibilité de créer votre activité d'indépendant avec un statut de salarié dans un cadre confortable et sécurisé.

Nous proposons une alternative à l'intérim, au multi salariat et au groupement d'employeur, à moindre coût.



L'entreprise et la société de portage sont engagées par un contrat commercial.



Le consultant se charge de la recherche de ses missions



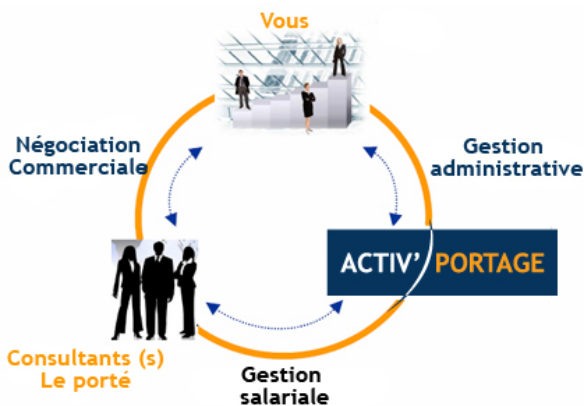
ACTIV' PORTAGE et le consultant sont liés par un contrat de travail.

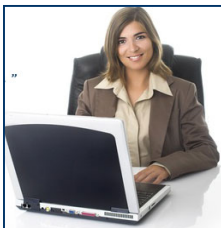


Nous nous occupons de le gestion administrative de votre activité

Une relation entre trois partenaires économiques.

L'article L1251-64 du Code du travail définit le portage salarial comme étant "un ensemble de relations contractuelles organisées entre entreprises clientes, société de portage et la personne portée. La personne portée bénéficie d'un statut de salarié et sa rémunération est facturée au client par la société de portage.





Vous êtes chef d'Entreprise, dirigeant

Pour vous Chef d'Entreprise : Nous « SALARIONS » à votre place !

VOUS AVEZ BESOIN DE RECOURIR AUX SERVICES D'UN PROFESSIONNEL EXTERIEUR COMPETENT ?

Disposez de toutes les compétences à votre convenance.

- Commerciaux
- Informatique
- Formation
- Audit
- Secrétariat ...
- Communication
- Marketing
- Traduction
- Technique



Demandeurs d'emploi, cadres, Retraités, Jeunes diplômés, formateurs...

Saisissez toutes les opportunités de mission et augmentez vos ressources !

Visibilité - sécurité - stabilité sociale

Devenez indépendant avec statut de salarié.



Commerciaux

Optimisez toutes vos compétences, sans contrainte administrative.

Développez votre clientèle en toute autonomie, à votre rythme.



, la garantie de l'Intervenant commercial porté.



Vous avez un projet de création d'entreprise

Salarié d' ACTIV'PORTAGE, vous bénéficiez des avantages liés à ce statut tout en gagnant en autonomie, en valorisant votre parcours et en augmentant vos revenus.

Testez et lancez votre projet d'entreprise en toute sécurité !

Pour vous chef d'entreprise : une solution souple et efficace pour recourir à des compétences externes.

VOUS AVEZ BESOIN DE RECOURIR AUX SERVICES D'UN PROFESSIONNEL EXTERIEUR COMPETENT ?

Le portage vous apporte : *Notre solution Portage est la moins chère du marché en comparaison à des sociétés de prêt de main d'œuvre. (à partir de 10% de frais de gestion).*

le portage vous apporte :



Ø **flexibilité** : Être réactif face aux nouveaux projets et aux nouvelles commandes...

Ø **externalisation** : Pas d'augmentation d'effectif, cela vous permet de contrôler parfaitement votre masse salariale...

Ø **maîtrise des coûts** : Acheter une prestation globale en rapport à un budget donné.

- ☐ Commerciaux
- ☐ Informatique
- ☐ Formation
- ☐ Audit
- ☐ Secrétariat ...
- ☐ Communication
- ☐ Marketing
- ☐ Traduction
- ☐ Technique

« Le portage salarial est une solution souple. Elle vous permet de répondre à vos besoins, tout en s'inscrivant de façon cohérente à votre préoccupation de réduction d'effectif. »

Le portage salarial satisfait les besoins des entreprises sans recourir au recrutement. L'entreprise et le consultant se choisissent mutuellement.

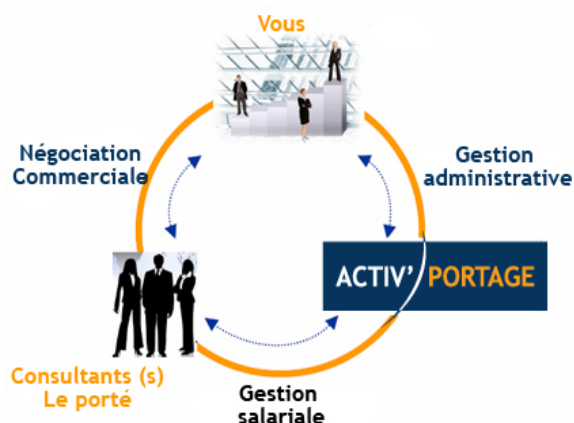
FONCTIONNEMENT :

a/Vous avez déjà un consultant :

Le professionnel que vous choisissez est libéré des contraintes administratives, juridiques et sociales. Il peut se consacrer exclusivement à la mission que vous lui confiez. Nous n'intervenons pas dans la négociation de la mission, mais nous l'officialisons par contrat.

b/Vous n'avez pas le consultant :

Nous pouvons vous mettre en relation directe avec nos consultants et vous négociez la mission.



Libérez votre esprit d'entreprendre

Statut ouvert à tous : Demandeurs d'emploi, cadres, Retraités, Jeunes diplômés, formateurs

Saisissez toutes les opportunités de mission et augmentez vos ressources !
Visibilité - sécurité - stabilité sociale

Devenez indépendant avec un statut salarié

Avantage du portage salarial avec « ACTIV' PORTAGE »

- ◆ pas de démarche administrative, pas de comptabilité à tenir
- ◆ pas de déclaration sociale à effectuer ; ni de TVA à calculer
- ◆ Préservez vos droits sociaux, conservez vos indemnités ASSEDIC ...
- ◆ Intégrer la dynamique d'un réseau d'experts
- ◆ vos congés payés et la précarité vous sont réglés en fin de contrat dans le cadre d'un CDD
- ◆ 10% de frais de gestion sur le montant HT de votre prestation, montant dégressif suivant le montant de vos prestations réalisées
- ◆ vous bénéficiez gratuitement de notre réseau d'entreprises
- ◆ Gérer votre emploi du temps en harmonie avec votre vie sociale



Le Tout Compris c'est ...

- Un contrat de travail en CDD ou en CDI Intermittent
- Une prise en charge de toutes les contraintes administratives et fiscales liées à votre activité
- affiliations aux caisses sociales
- Assurance comprise
- Une mise à disposition de devis et factures et suivi de vos comptes.

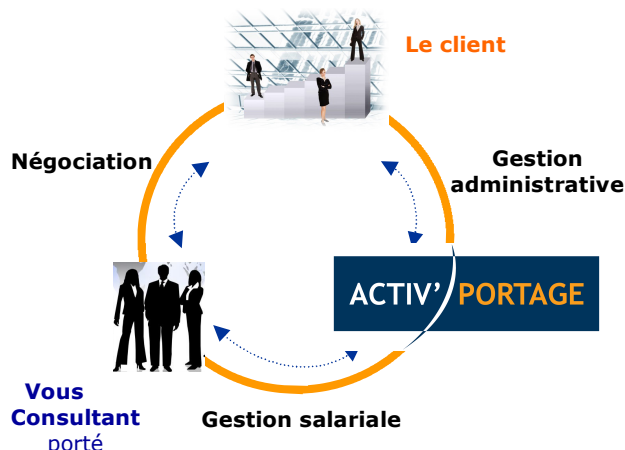
Notre cabinet de gestion sociale vous garantit en permanence la stricte conformité de votre bulletin de salaire et de vos droits sociaux.

Concept du portage salarial :

Vous prospectez et intervenez auprès de vos clients

Nous vous salarions et prenons la responsabilité des prestations ;

Vous vous concentrez sur votre cœur de métier et ACTIV' PORTAGE s'occupe du reste.



Pourquoi le portage pour les commerciaux ?



Optimisez toutes vos compétences, sans contrainte administrative.
Développez votre clientèle en toute autonomie, à votre rythme.

L'hébergement salarial « commercial » avec ACTIV' PORTAGE

Principe : Il s'agit d'une **relation triangulaire** entre :

- **Un commercial** « *indépendant* », non immatriculé, qui prospecte et trouve une mission commerciale à accomplir. Vous négociez la mission (conditions et le prix avec le mandant « l'entreprise cliente »).
- **La société de portage** « mandataire » porte votre activité en tant qu'intervenant commercial salarié, vous salarie, et facture vos commissions à l'entreprise cliente (mandant) et vous les reverse sous forme de salaire, déduction faite des charges sociales et de ses frais de gestion.
- **L'entreprise cliente** « le **mandant** » peut ainsi assurer son développement commercial, en externalisant la commercialisation de ses produits.

Un cadre juridique spécifiquement adapté est mis en place par ACTIV'PORTAGE pour organiser et gérer cette relation triangulaire.

Le cadre juridique

Le portage salarial est reconnu par la Loi n° 2008-596 du 25 juin 2008 portant modernisation du marché du travail, il est constitué par l'ensemble des relations contractuelles suivantes :

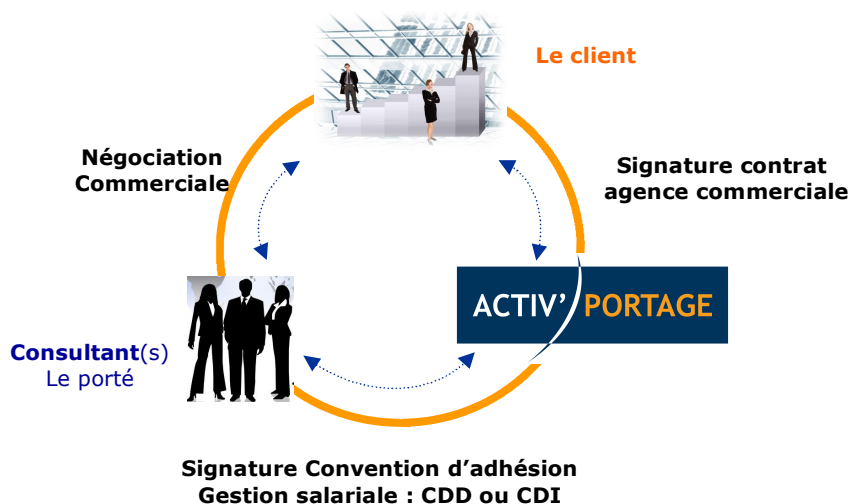
La Convention d'Adhésion - Hébergement Salarial :

Cette convention permet d'établir un lien juridique entre la société de portage et l'Intervenant commercial. Les modalités d'hébergement de l'activité de l'Intervenant commercial sont définies contractuellement dans la structure juridique de la société de portage.

Cette convention fixe les engagements réciproques entre l'Intervenant commercial et **ACTIV'PORTAGE et** indique :

- ◆ Le montant des frais de gestion,
- ◆ Les modalités de paiement du salaire
- ◆ Les frais de mission et de fonctionnement.

La durée de cette convention peut être à durée déterminée ou indéterminée.



Pourquoi le portage pour les commerciaux ?



Optimisez toutes vos compétences, sans contrainte administrative.

Développez votre clientèle en toute autonomie, à votre rythme.

Les avantages de l'hébergement salarial « commercial »

Pour l'intervenant commercial

- ◆ pas de démarche administrative, pas d'entreprise à créer ; pas de comptabilité à tenir
- ◆ Constituez et conservez votre propre clientèle
- ◆ Vous ne risquez pas votre patrimoine personnel
- ◆ pas de déclaration sociale à effectuer ; ni de TVA à calculer
- ◆ pas d'assurance RC Pro à contracter (prestation comprise dans nos frais de gestion)
- ◆ Préservez vos droits sociaux, conservez vos indemnités POLE EMPLOI ...
- ◆ Gérez votre emploi du temps en harmonie avec votre vie sociale
- ◆ Intégrez la dynamique d'un réseau d'experts
- ◆ Congés payés et précarité réglés en fin de contrat dans le cadre d'un CDD
- ◆ 10% de frais de gestion sur le montant des commissions qui vous sont versées, montant dégressif suivant votre CA réalisé
- ◆ Bénéficiez gratuitement de notre réseau d'entreprises

Le Contrat d'Agence Commerciale :

Ce contrat permet d'établir un lien juridique entre **ACTIV'PORTAGE** et l'entreprise cliente « le mandant », définissant votre action commerciale.

Ce contrat de prestation précise le nom de l'Intervenant commercial dédié à la mission.

Il encadre :

- la détermination de votre secteur géographique d'activité ;
- le niveau de vos commissions ;
- les modalités du contrat qui lie **ACTIV'PORTAGE** et l'entreprise cliente.

Avantages :

Le contrat de travail : la garantie de l'Intervenant commercial porté

La Déclaration Unique d'Embauche (DUE) étant effectuée par **ACTIV'PORTAGE**, divers types de contrats de travail peuvent être utilisés :

- ◆ contrat à durée déterminée (CDD)
- ◆ contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein ou à temps partiel

ACTIV' PORTAGE signe un contrat d'agent commercial, pour vous, avec votre client
Ce contrat est librement cessible si vous souhaitez vous inscrire au RSAC

Pourquoi le portage pour les commerciaux ?



Pourquoi le portage pour embaucher des commerciaux ?

Pour l'entreprise cliente « le mandant »

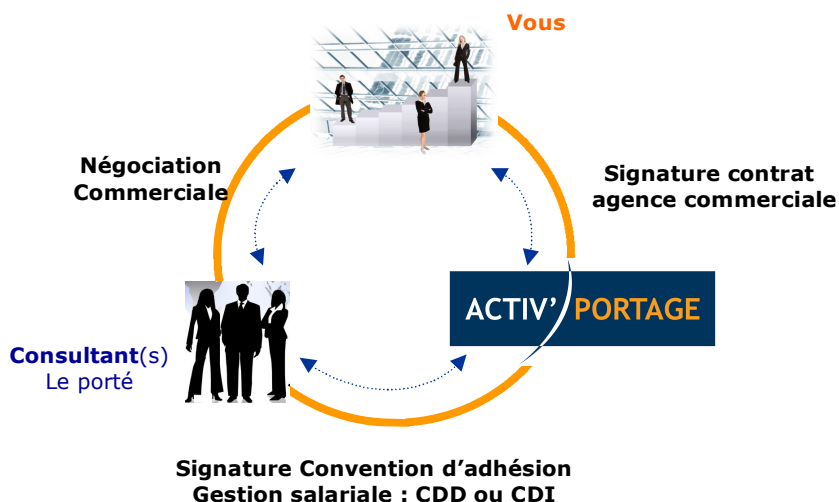
- ◆ **flexibilité** : Être réactif face aux nouveaux projets et aux nouvelles commandes...
- ◆ **Externalisation des fonctions commerciales** : Pas d'augmentation d'effectif, cela vous permet de contrôler parfaitement votre masse salariale...
- ◆ **La disponibilité de votre intervenant commercial porté sur le « terrain »**, vous permettant de favoriser la fidélisation de la clientèle.
- ◆ **maîtrise des coûts** : Acheter une prestation globale en rapport à un budget donné.

Ex :

Vous êtes dirigeant d'un magasin de décoration et souhaitez externaliser la commercialisation de vos produits. Vous ne souhaitez pas embaucher un/e salarié/e.

1/ Vous connaissez un commercial, nous mettons en place une convention d'adhésion avec le collaborateur à porter et nous signons un contrat d'agence commerciale.

2/ Nous pouvons vous mettre à disposition des commerciaux, intervenants salariés portés de notre structure.



Saisissez l'opportunité de créer en toute liberté votre entreprise, testez votre projet !



Pourquoi le portage pour vous porteur de projet ou futur créateur d'entreprise ?

Devenez « créateur d'entreprise » avec un statut salarié : Lancez vous dans la création d'entreprise

Notre formule permet à un indépendant (« porté, sous contrat de travail ») de tester son marché avant de créer sa propre structure.

ACTIV' PORTAGE encaisse le montant des missions de l'indépendant, lui fournit différents services (mise à disposition de matériel, conseil sur la gestion, établissement de devis...), le déclare aux différents organismes sociaux (Assedic, caisses de retraite, sécurité sociale...) et lui verse un salaire, calculé en fonction des missions qu'il aura effectuées.

Pourquoi est-ce intéressant pour un futur créateur ?

Aucune démarches administratives : nous prenons en charge toute la gestion de l'activité de A à Z. Le porté peut se consacrer à son cœur de métier et nous nous occupons de tout le reste.

C'est une solution sécurisante. Vous pouvez tester votre marché et vous concentrer sur votre activité tout en conservant un statut de **salarié** !

Comment ça marche ?

Un certain nombre d'étapes doit être respecté pour concrétiser cette relation tripartite, entre nous, vous et votre client :

- le créateur doit avoir des clients ou des prospects.
C'est à lui et à lui seul de trouver des missions ou des contrats et de fixer le montant de ses interventions.
- Le créateur signe une convention d'adhésion qui fixe les règles entre la société de portage et lui.
- Un contrat de mission est établi entre ACTIV' PORTAGE et l'entreprise cliente ou acceptation d'un bon de commande/devis pour des particuliers.
- En même temps, nous établissons un contrat de travail entre vous et nous. Il s'agit selon les cas d'un CDD, d'un CDI ou d'un contrat à temps partiel.
- Vous effectuez votre mission.
- Une fois la mission terminée, nous facturons le client et vous reversons les prestations perçus sous forme de **salaire**.

Comment êtes vous rémunéré ?

Nous prélevons des frais de gestion sur le montant total hors taxe de la facture de prestation. Nos frais de gestion varient selon les cas de 6 à 10 %, montant dégressif, après prélèvement des charges sociales salariales et patronales. Le porteur de projet perçoit un salaire net compris environ 50 % du chiffre d'affaires HT généré par la mission qu'il a réalisée.

Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez cumuler vos droits ASSEDICS.

Quelles sont les activités adaptées au portage ?

Tous les métiers, excepté ceux qui sont réglementés (avocat, expert-comptable...).

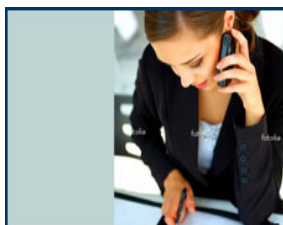
SIMULATION CALCUL PORTE



Demandeurs d'emploi, cadres, Retraités, Jeunes diplômés, formateurs...

Calculez votre salaire :

CA réalisé	2100
Frais de gestion (inclus assurance)	210
Enveloppe pour transformer en salaire	1890
salaire brut	1336,23
charge patronale : 41,38%	552,93
charges salariales : (13,70%)	183,06
CSG et CRDS (97% de 8% du salaire brut)	103,69
Total des charges	839,69
salaire net (dont 10% de CP)	1049,48



Vous souhaitez tester votre projet de création d'entreprise

Calculez vos revenus :

CA réalisé	2100
Frais de gestion (inclus assurance)	210
Enveloppe pour transformer en salaire	1890
salaire brut	1336,23
charge patronale : 41,38%	552,93
charges salariales : (13,70%)	183,06
CSG et CRDS (97% de 8% du salaire brut)	103,69
Total des charges	839,69
salaire net (dont 10% de CP)	1049,48



Commerciaux

Calculez vos commissions

CA réalisé (commission)	3500
Frais de gestion (inclus assurance)	350
Enveloppe pour transformer en salaire	3150
salaire brut	2227,05
charge patronale : 41,38%	921,55
charges salariales : (13,70%)	305,11
CSG et CRDS (97% de 8% du salaire brut)	172,82
Total des charges	1399,48
salaire net (dont 10% de CP)	1749,13